

SEICHES-SUR-LE-LOIR
Bourg- Sud, L'Aurore

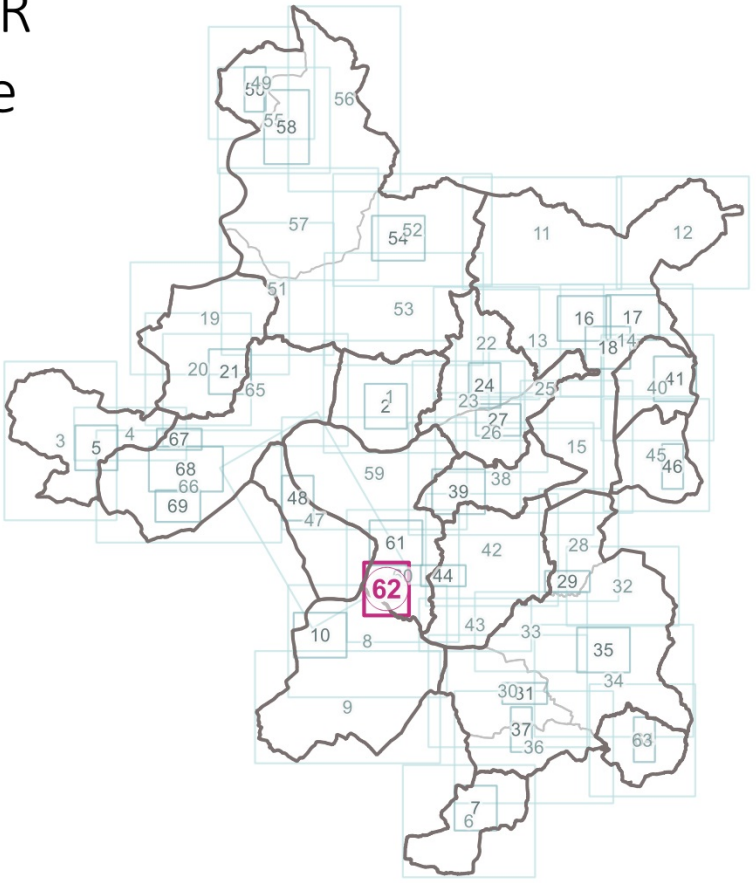


Planche n° 62 / 69
1:2 000



	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025



Le Président, Jean-Jacques

- | | |
|------|---|
| | Limite de zonage |
| UA1 | Secteur urbain central des polarités principales |
| UA2 | Secteur urbain central des autres communes |
| UA4 | Hameau ancien avec valeur architecturale et/ou patrimoniale |
| UB1 | Secteur urbain périphérique des polarités principales |
| UB2 | Secteur urbain périphérique des autres communes |
| UB3 | Hameau lié à un développement urbain récent avec possibilité de densification |
| UB4 | Hameau lié à un développement urbain récent |
| UG1 | Secteur urbain destiné aux activités économiques de grandes ampleur |
| UG2 | Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire |
| UG3 | Secteur urbain destiné au développement mixte des activités économiques dont le commerce |
| UZ | Zone dédiée à l'aéroport Angers-Marcé et au Parc d'activités associé |
| 1AU1 | Zone à urbaniser à vocation mixte, périphérique d'une centralité d'un bourg |
| 1AU2 | Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipements collectifs |
| 1AU3 | Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat |
| 1AU4 | Zone à urbaniser à vocation économique |
| 2AU | Secteur d'urbanisation future à moyen/long terme |
| A | Zone agricole générale |
| AP | Secteur agricole dédié à la préservation des paysages identitaires |
| AR | Secteur agricole dédié à la recherche et à l'enseignement |
| AV1 | Secteur agricole dédié aux aires d'accueil des gens du voyage |
| AV2 | Secteur agricole lié aux terrains familiaux |
| AY | Secteur agricole lié aux activités économiques industrielles et/ou artisanales isolées, de faible ampleur |
| N | Zone naturelle générale |
| NH1 | Secteur dédié aux résidences dormitoires constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs |
| NH2 | Secteur dédié aux habitations légères de loisirs sans fondation |
| NL | Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs |
| NP | Secteur dédié à la valorisation du patrimoine bâti remarquable |
| NT | Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs |
| NK | Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés |

- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration décembre 2030)
- Emplacement réservé
- Zone non aedificandi
- Linéaire commercial protégé
- Marge de recul le long des cours d'eau
- Constructibilité interdite le long des grands axes routiers
- Classement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)
- Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures
- Site et sol pollués
- Périmètre résiduel concerné par une ZAC
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Voie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créer
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) : zone rouge
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) : zone bleue
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)
- Secteur soumis au risque effondrement (étude Marcé)
- Zone humide protégée
- Zone de nappe peu profonde
- Zone inondable du ruisseau de la Grande Boire
- Mare et plan d'eau
- Boire
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Site patrimonial remarquable
- Monument historique

Eléments de patrimoine identifiés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme :

- ★ Edifice remarquable
★ Elément de petit patrimoine
- Mur et muret
// Ensemble bâti remarquable

Composantes végétales identifiées au titre des L.151-19, L.151-23 et L.113-1 du Code de l'Urbanisme :

- Arbre remarquable
 Haie, alignement d'arbres et talus
 Espace boisé classé
 Boisement
- Jardin et espace non-bâti
 Parc et jardin remarquable
 Espace public végétalisé

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Commune	m3
SEI01	Aménagement d'un carrefour	Commune	SEICHES-SUR-LE-LOIR	203
SEI02	Cheminement	Commune	SEICHES-SUR-LE-LOIR	98
SEI03	Cheminement halage	Commune	SEICHES-SUR-LE-LOIR	859093
SEI04	Cheminement	Commune	SEICHES-SUR-LE-LOIR	404
SEI05	Liaison cyclable	Commune	SEICHES-SUR-LE-LOIR	1795
SEI07	Cheminement	Commune	SEICHES-SUR-LE-LOIR	1531
SEI08	Cheminement	Commune	SEICHES-SUR-LE-LOIR	1417
SEI10	Cheminement, aménagement paysager	Commune	SEICHES-SUR-LE-LOIR	2677
SEI12	Equipement public d'intérêt collectif	CCAL	SEICHES-SUR-LE-LOIR	5476
SEI13	Contournement de Seiches-sur-le-Loir	Dép. Maine-et-Loire	SEICHES-SUR-LE-LOIR	52270

